



Arreter une vente apres l'accord de pret??

Par **niniefamily**, le **03/10/2010 à 20:44**

Bonjour,

mon ami et moi avons signé un compromis de vente dans une agence immobiliere le 03/08/2010 et nous avons eu l'accord de pret egalement les proprietaires avant de signer chez le notaire nous on laissé les clefs pour pouvoir nous avancer dans notre future maison nous avons le droit d'enlever les paiers peints mais ne pas faire de gros oeuvres en faisant faire differents devis pour les travaux dans les combles les poutres etant toutes recouvertes de frissette un macon a enlevé un morceau et nous nous sommes apercus que toute la charpente etait ataqué et devait etre traité pour cela nous avons fait un devis mais le charpentier doit enlever toute la frissette toute l'isolation des combles ce qui n'etait pas prevu dans notre budget de depaet les proprios et l'agence ne veulent rien savoir nous sommes deseparés car tous les combles sont abimés et nous n'avons pas les moyens de faire plus de travaux avons nous un recours legal on n'est vraiment embetés et nous sommes dans l'impasse nous avons acheté une maison toute en bois et en frissette qui s'avere etre infesté de capricornes que faire????

merci de nous aider